

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : 8830
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk DE BLOCK
Conseiller communal
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 12/12/2019

Objet: votre question écrite du 29 septembre 2019 relative au parking de la rue Montagne aux Anges.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouvez ci-dessous les éléments de réponses à votre question écrite du 29 septembre 2019, relative au parking de la rue Montagne aux Anges.

Ce parking est géré par le service des Propriétés communales. Le site Montagne aux Anges, qui comprend des bâtiments à front du boulevard Léopold II et le parking à l'arrière, est devenu propriété communale le 09/01/2013. A l'époque, l'Administration communale a repris les occupations de location de garage préexistantes. Le coût des locations variaient entre 86 EUR et 90 EUR.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé par ailleurs, en séance du 20.02.2013, d'adapter le prix de location de l'ensemble des garages communaux (emplacements et boxes) au montant de 70,25 EUR + 14,75 (21% TVA) = 85,00 EUR TVAC, dès le 01/03/2013. Cette augmentation se basait à l'époque sur le coût de location du parking Brunfaut qui était de 85,00 EUR/mois pour une occupation 24h/24. Donc les prix pratiqués sont totalement conformes à ce qui se pratique ailleurs, et même en deçà. Il reste actuellement 17 emplacements libres de location.

Ceci étant, un projet de la SLRB est prévu sur le parking, à savoir la construction d'un immeuble de logements avec une réception provisoire prévue en 2023, ce qui laisse encore du temps pour conclure des contrats de location.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire communal,



Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Le 29/09/2019

Il y a quelques mois, en mai, un citoyen a fait une interpellation citoyenne concernant le parking situé entre Léopold II et Montagne des Anges.

Le parking n'est pas couvert et le citoyen a demandé pourquoi un parking non couvert était aussi cher que des parkings couverts.

L'échevin Achaoui avait promis de soumettre cela à ses services et d'étudier la possibilité de diminuer les prix pour parkings non couverts.

Il y a deux mois, le citoyen contacte les services compétents, et à son grand étonnement le service n'est pas au courant de la discussion au conseil.

Pourriez-vous me dire:

1. Qu'est-ce que l'échevin a passé comme directive à ses services, et quand? Pourrais-je avoir une copie du mail ou de la communication?
2. Quelle est la réponse du service? L'étude de l'adaptation des tarifs a été faite par les services?

Dirk De Block,

Conseiller communal PTB*PVDA

